

DELIBERATION N° 91/10-02 - VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, propose au Conseil Municipal de céder à Monsieur GELLENONCOURT, menuisier à LUDRES, une partie de la propriété sise à LUDRES, 266 rue de la Gare, cadastrée section AB N° 140 b, acquise par délibération N° 91/09-03 du 23 Septembre 1991 sur les consorts VINOT.

Cette cession comprend :

- une maison d'habitation, rez-de-chaussée + étage, garage, cave, grenier,
- un atelier adjacent, 1 hangar
- un jardin,

l'ensemble d'une superficie de 1 362 m<sup>2</sup>

Monsieur GELLENONCOURT a fait connaître son accord pour acquérir cette propriété pour un montant de 350 000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de céder à Monsieur GELLENONCOURT une partie de la propriété cadastrée section AB N° 140 b, sise à LUDRES au 266, rue de la Gare, pour un montant de 350 000 F.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de Maître CONREUR, Notaire à NANCY,
- d'inscrire la recette au budget supplémentaire 1991.